



NHPC
NACHTIGAL HYDRO POWER COMPANY

FLASH INFO

Nachtigal, au cœur du développement durable du Cameroun

NUMERO 197

LETTRE D'INFORMATION DE NHPC

18 JUIN 2024

Le certificat de capacité globale démontrée du Groupe N°1 de Nachtigal signé



Quelques images de la cérémonie de signature du certificat de capacité globale démontrée

Le Groupe N°1 de Nachtigal officiellement en service

Le 14 juin 2024 s'est tenue la cérémonie officielle de signature du certificat de capacité globale démontrée du Groupe N°1 de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal entre les Directeurs Généraux de NHPC, SONATREL et ENEO, acteurs majeurs du secteur de l'électricité du Cameroun. Cela s'est passé en présence du Ministre de l'Eau et de l'Energie (MINEE), des Prêteurs et partenaires techniques et financiers de NHPC.

La signature de ce certificat marque la mise en service officielle du Groupe N°1 de Nachtigal (60 MW), comme annoncé, un mois après sa synchronisation et son couplage au Réseau Interconnecté Sud, permettant l'injection et la fourniture au réseau des premiers mégawattheures produits par Nachtigal.

Nachtigal, les travaux de construction avancent bien

La signature du certificat de capacité globale démontrée du Groupe N°1 de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal représente une avancée significative pour le projet Nachtigal dont les taux d'avancement affichent un taux de 94,5 % à fin mai.

NHPC reste résolue à livrer l'ensemble de l'aménagement hydroélectrique de Nachtigal en décembre 2024. Les travaux se poursuivent dans ce sens pour la mise en service progressive des 6 autres groupes de l'aménagement au cours des prochains mois.

Pour rappel, à sa mise en service définitive, Nachtigal fournira 420MW, soit 30% des besoins énergétiques du Cameroun. L'énergie produite par Nachtigal sera transportée par la SONATREL et distribuée par ENEO.

NACHTIGAL HYDRO POWER COMPANY (NHPC)

1067 Bis, Rue 1750-Nouvelle Route de Bastos, Yaoundé | Boite Postale 35543
infos@nhpc.cm | Tél : (237) 691 15 83 71 | www.nhpc.cm